REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 FEVRIER 2021

PRESENTS : DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DOIZON, RIPOLL, JOUHANNY, HUMBERT, PELTIER, LUBRANO, CARLINI, DUFOURNEAU, MALLEFONT.

PROCURATION : LEYSSENNE à DOIZON
ABSENTS : LEYSSENNE (excusée)

Secrétaire de séance : **F. Bélair**

Le conseil approuve le compte-rendu de la dernière réunion de conseil à l'unanimité.

1/ POINT SUR L'AVANCEE DES DOSSIERS ENGAGES
-Logement La Poste : la déclaration de travaux va être déposée dans les jours prochains après réception du dossier définitif suite à la consultation des services des Bâtiments de France. Au rez-de-chaussée, un T1 va pouvoir être créé avec la privatisation d'une petite cour. Les accès aux logements (rez-de-chaussée et étage) seront séparés. Le début des travaux est prévu en septembre 2021 pour une réception courant 2022.
-Aménagement entrée bourg côté Tuquet : la phase d'étude est toujours en cours du fait de la nécessité de renouveler une partie de la canalisation du tout à l'égout (en cours de chiffrage). La consultation devrait être lancée fin mars pour une réalisation avant l'été.
-La Goupillère : des travaux d'élagage sont en cours au niveau du chemin afin de dégager la ligne téléphonique.
-Raccordements à la fibre : selon les opérateurs, des difficultés sont rencontrées par les habitants qui ont fait une demande de raccordement (manque de suivi des rendez-vous des fournisseurs et de certains opérateurs - rendez-vous non honorés, nouveaux rendez-vous payants - et compétences techniques apportées fluctuantes). Il est rappelé que les rendez-vous pour les raccordements sont gratuits et ne doivent donc pas faire l'objet de facturation par les fournisseurs ou les opérateurs.

2/ ENQUETE PUBLIQUE
Mr PARAUD et Mme ROCHE se sont engagés à prendre à leur charge les frais relatifs à l'enquête publique nécessaire pour l'achat de terrains communaux tels que validé lors du conseil municipal du 7 Décembre 2020 . Le Conseil autorise Mr le Maire à faire procéder aux enquêtes et à signer toutes les pièces nécessaires.

3/ REMBOURSEMENT SINISTRE STATION EPURATION
Un dégât électrique sur le transmetteur du poste de refoulement Rte de Flavignac a eu lieu le 21 Octobre 2020. La réparation s'est élevée à 1 360.80 €. Le Conseil accepte le remboursement par Groupama de 884 €, vétusté et franchise déduite.

4/ ACQUISITION MATERIEL
Le Conseil Municipal approuve les acquisitions suivantes :
Services techniques :
- débroussailleuse à dos 879€ chez SMB
- taille haie 249.17 € HT
- ponceuse à bande 413.10 € HT chez BRICOLAVAUD
Secrétariat :
- 2 sièges bureau à 224 € HT l'un chez FABREGUE DUO

5/ DEMANDE REMBOURSEMENT LOCATION GITES/SALLE
Du fait du contexte sanitaire, le conseil donne son accord pour les demandes de remboursements suivantes :
- **TERRISSOL** Isabelle, location 9 chalets + 4 maisonnettes + salle des fêtes 2020, reporté en 2021. Demande remboursement des arrhes soit 616 €.
- **LANAVE** Alexandre, location 9 chalets + 7 maisonnettes + salle des fêtes 2020, reporté en 2021. Demande remboursement des arrhes soit 604 €.
- **ABDOU GADO** Mahaman, location 1 chalet 2020 reportée en 2021. Demande remboursement location soit 130 €, cérémonie annulée.

Mr le Maire indique que des recettes de compensation sont prévues par l'Etat pour les pertes de recettes 2020. La gestion comptable de ces remboursements sera donc adaptée selon cette prévision de compensation.

6/ CONVENTION SPA

Jusqu'à présent, la commune signait une convention annuelle avec la SPA pour satisfaire son obligation de prise en charge des animaux errants sur la commune. La SPA propose cette année une nouvelle convention. Elle précise que chaque commune doit disposer d'une fourrière pour garder les animaux fermés jusqu'à l'arrivée de l'employé de la fourrière qui interviendra dans les 24 H après l'appel de la Mairie.
Le gardiennage des animaux dans l'attente de l'intervention de la Spa est problématique (quid de la prise en charge des animaux potentiellement dangereux, d'attaque ? lieu pour les accueillir ?)
Un groupe de travail est mis en place sur cette question par l'Association des Maires de la Haute-Vienne, cette difficulté se rencontrant sur l'ensemble des communes. D'autres associations, telles que Mistigri, proposent différents partenariats avec les communes. Aussi, dans l'attente des conclusions de ce groupe de travail, le conseil décide de ne pas signer, dans l'immédiat, la convention avec la SPA.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Offre vente coupe bois sur pied parcelles 645, 646, 647 par Industrie Bois Rousseau. Ces parcelles ont été achetées par la Commune en 1990 avec une réserve des vendeurs sur la coupe. Le conseil décide de donner une suite favorable à cette offre.
Renouvellement bail commercial BROUSSAUD (location d'une partie du hangar communal derrière le stade) au 1er Novembre 2021 selon les termes identiques, soit un loyer de départ de 521 € révisable annuellement selon ILC.
Remboursement dégâts des eaux école : l'intégralité des dépenses soit 504 € par notre assureur GROUPAMA
Convention partenariat utilisation broyeur : Le conseil donne son accord pour la signature de la convention correspondant à la réservation du broyeur de branches de la Communauté de Communes du 8 au 12 Mars prochain.
Dans la poursuite de **l'aménagement d'un chemin dédié à Montaigne** qui reliera Rome à Bordeaux en 2022, la Fédération Française des Chemins de Grande Randonnée, demande à ce qu'une partie de celui-ci traverse la commune, Montaigne ayant dormi aux Cars en 1580. Il reprendra le tracé du sentier actuel inscrit au PDIPR (Flavignac – Les Cars – Bussière-Galant – Firbeix). Des panneaux explicatifs seront apposés le long du parcours. Le caractère historique de ce sentier sera mis en avant par la commune, favorable à ce projet, dans le cadre notamment de la valorisation du hameau de gîtes.

11/ INFORMATIONS

Dates élections départementales/régionales : 13 et 20 Juin 2021.
Opération haiecolier : le dossier de candidature déposé par l'école primaire a été retenu. La Commune bénéficiera de 2 kits de plantation soit 100 m de haie. L'ACCA et les enfants de l'école planteront cette haie champêtre (chênes, cerisiers, pommiers…) à proximité de l'étang communal avec un support éducatif autour de ce thème.
Fermeture Trésorerie Chalus : depuis le 1er Janvier, la Commune est rattachée à la trésorerie de ST YRIEIX LA PERCHE. Mr LOUVET devient à cette même date Conseiller aux Décideurs Locaux.
ECOLABEL : renouvellement pour les gîtes.